



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine ayant eu lieu à **19 h 30 le lundi, 7 octobre 2019** au 405, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par, la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présent :

Monsieur Michel Morneau OMA. urb. Directeur général

Est absent :

Monsieur René Poirier, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 30.

2019-10-260 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019;
4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LÉGISLATION
 - 6.1 Règlement numéro 19-504 décrétant un processus de plaintes de l'AMP;
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Approbation des comptes à payer;
 - 7.2 Dépassement de postes budgétaires – autorisation;
 - 7.3 Module CIM – gestion des engagements financiers et plateforme de paiement des fournisseurs;
 - 7.4 Emprunt temporaire – Travaux au règlement 19-502;
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
 - 8.1 Entente relative à la fourniture d'air respirable – Régie intermunicipale de la sécurité des incendies de la Vallée-du-Richelieu;
 - 8.2 Entente en sécurité civile;
 - a) Centres d'hébergement – autorisation
 - b) Entente – transport de sinistrés
 - c) Entente- centre substitut – CCMU
 - 8.3 Programme pompiers - besoins en formation pour 2020-2021 - MRC;
9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT
 - 9.1 Camion de voirie – acquisition gré à gré;
 - 9.2 Valve de fermeture du réseau – secteur Douville- autorisation de gré à gré;
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1 Règlement numéro 19-503 modifiant le règlement numéro 09-370 intitulé zonage, afin de modifier le chapitre 16 intitulé dispositions particulières aux usages résidentiels afin d'ajouter des normes relatives à un logement complémentaire à l'habitation – deuxième projet
10.2 RIAM – Prix de la tonne en 2020 – recyclage
11. LOISIRS ET CULTURE
11.1 Rapport d'activité – comité des Loisirs;
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

2019-10-261 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 tel que déposé.

2019-10-262 4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité

QUE le rapport de correspondance du mois est déposé au Conseil municipal, par le directeur général, Monsieur Michel Morneau.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public.

6. LÉGISLATION

2019-10-263 6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-504 DÉCRÉTANT UN PROCESSUS DE PLAINTES DE L'AMP

CONSIDÉRANT QUE le règlement 19-501 sur la gestion contractuelle a été adopté le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QU' IL est requis de définir une procédure équitable pour la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'article 938.1,2.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été remis aux élus le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement pour adoption a été remis aux élus le 4 octobre 2019 sans modification;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 19-504 décrétant un processus de plaintes de L'AMP.

7.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-10-264 7.1 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes à payer, totalisant un montant de 417 945.83\$ afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

2019-10-265 7.2 DÉPASSEMENT DE POSTES BUDGÉTAIRES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le tableau suivant;

| Liste postes budgétaires dépassant le budget pour septembre 2019 | | |
|--|--|---------------|
| 02-110-00-511-00 | Location salle conseil | 58,27 \$ |
| 02-130-00-310-00 | Frais de déplacement | 27,07 \$ |
| 02-130-00-496-00 | Frais de banque | 10,00 \$ |
| 02-130-00-499-00 | Autres | 61,74 \$ |
| 02-130-00-610-00 | Aliments et breuvages | 104,20 \$ |
| 02-150-00-417-04 | Frais informatiques | 199,37 \$ |
| 02-220-00-442-02 | Pompiers autres municipalités | 3 137,08 \$ |
| 02-230-00-442-01 | Organismes service aide (Croix Rouge) | 479,52 \$ |
| 02-340-00-521-02 | Eclairage Domaine Lac Huron | 283,95 \$ |
| 02-413-00-444-00 | Service technique aqueduc | 62,99 \$ |
| 02-413-00-642-00 | articles de tuyauterie | 285,77 \$ |
| 02-415-00-521-00 | Réseau entretien réparation conduites | 922,19 \$ |
| 02-460-00-521-00 | Travaux MRC (Cours d'eau Ruisseau branche 1) | 142 555,83 \$ |
| 02-490-00-999-00 | Autres septiques | 168,70 \$ |
| 02-701-50-310-00 | Frais de déplacements | 182,78 \$ |
| 02-701-50-529-01 | Autres fêtes familiale | 72,00 \$ |
| 02-701-50-529-03 | Autres activités camp de jour | 51,45 \$ |
| 02-701-50-649-00 | Pièces et accessoires | 164,18 \$ |
| 02-701-90-447-10 | cours ateliers conférences | 80,00 \$ |
| 02-701-90-999-00 | Remboursement camp de jour et activités | 765,00 \$ |
| | TOTAL | 149 672,09 \$ |

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le dépassement des postes budgétaires selon les informations contenues dans le tableau du mois de septembre 2019.

2019-10-266 7.3 MODULE CIM – GESTION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS ET PLATEFORME DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT la bonification proposée des services en faisant cette acquisition;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire améliorer les processus administratifs et les services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise le logiciel comptable CIM et désire s'enquérir de modules complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'ACQUÉRIR le module paiement direct des fournisseurs du fournisseur CIM Coopérative d'Informatique Municipale au montant de 398,68\$ taxes incluses après rabais de 5% de la FQM selon la proposition du 17 septembre 2019.

D'ACQUÉRIR le module engagement et gestion des bons de commande du fournisseur CIM Coopérative d'Informatique Municipale au montant de 841,05\$ taxes incluses après rabais de 5% de la FQM selon la proposition du 17 septembre 2019.

2019-10-267 7.4 EMPRUNT TEMPORAIRE – TRAVAUX AU RÈGLEMENT 19-502

CONSIDÉRANT le règlement numéro 19-502 décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 580 077\$, décrétant une dépense de 1 310 135\$ pour des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire des rues Palardy et Berger, bouclage du réseau d'eau potable sur la rue Berger;

CONSIDÉRANT QUE la complétion des travaux se terminera supposément en novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le paiement final des fournisseurs se fera en décembre 2019 ou janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contient du financement permanent en provenance de la TECQ soit le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent sera bouclé théoriquement en mars ou avril 2020 selon l'échéancier type;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts en financement de ce projet reviennent aux propriétaires du secteur;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la mise en place d'un financement temporaire dans le cadre des travaux au règlement décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 580 077\$, décrétant une dépense de 1 310 135\$ pour des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire des rues Palardy et Berger, bouclage du réseau d'eau potable sur la rue Berger.

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à conclure un contrat gré à gré avec une institution financière.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2019-10-268 8.1 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'AIR RESPIRABLE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ DES INCENDIES DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire conclure une entente relative à la fourniture d'air respirable avec la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Régie et la Municipalité veulent établir les modalités de fonctionnement uniforme ainsi que les coûts applicables à un tel service;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la signature de l'entente relative à la fourniture d'air respirable – Régie Intermunicipale de la sécurité des incendies de la Vallée-du-Richelieu.

QUE monsieur le maire Gilles Carpentier et monsieur le directeur général Michel Morneau puissent signer cette entente.

8.2 ENTENTE EN SÉCURITÉ CIVILE

2019-10-269 8.2 a) CENTRES D'HÉBERGEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les obligations en matière de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la signature d'ententes visant l'établissement d'un centre d'hébergement et d'un centre d'hébergement substitut dans le cadre de la mise en place d'un plan de sécurité civile.

QUE le directeur général monsieur Michel Morneau puisse signer au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine une ou des ententes relatives à l'établissement de centres d'hébergement.

2019-10-270 8.2 b) ENTENTE – TRANSPORT DE SINISTRÉS

CONSIDÉRANT les obligations en matière de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la signature d'ententes visant la fourniture de transport de sinistrés.

QUE le directeur général monsieur Michel Morneau puisse signer au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine une ou des ententes relatives au transport des sinistrés.

2019-10-271 8.2 c) ENTENTE- CENTRE SUBSTITUT – CCMU

CONSIDÉRANT les obligations en matière de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la signature d'une entente visant l'établissement d'un centre substitut au CCMU au Village de Sainte-Madeleine.

QUE le directeur général monsieur Michel Morneau puisse signer au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine une entente relative à l'établissement d'un centre substitut au CCMU au Village de Sainte-Madeleine.

2019-10-272 8.3 PROGRAMME POMPIERS - BESOINS EN FORMATION POUR 2020-2021 - MRC

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QU'attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, 5 pompiers en formation désincarcération, 4 pompiers officier 1 et 6 pompiers formation opérateur autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

2019-10-273 8.4 VENTE DES BONBONNES D'AIR INUTILISÉES DES POMPIERS – ACCEPTATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres du 9 septembre 2019 de vente des bonbonnes d'air et des APRIA non utilisés par le service de sécurité des incendies;

CONSIDÉRANT QUE l'offre a été également diffusée sur un site internet de vente en ligne;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des offres a eu lieu le 3 octobre 2019 à 11h00;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule offre a été déposée soit Sécurité Maska 1982 inc. au montant de 2 790\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin
et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de Sécurité Maska 1982 inc. au montant de 2 790\$ afin de vendre 62 bonbonnes d'air Luxer et 31 Apria du service de sécurité des incendies.

9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2019-10-274 9.1 CAMION DE VOIRIE – ACQUISITION GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir un nouveau camion pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2019 contient un montant en lien avec cette acquisition;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau quant à l'intérêt d'effectuer cette acquisition de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Morneau à acquérir, de gré à gré, un camion neuf ou usagé pour le service des travaux publics.

QUE le budget 2019 alloué à cette acquisition soit respecté.

2019-10-275 9.2 VALVE DE FERMETURE DU RÉSEAU – SECTEUR DOUVILLE- AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT QUE plusieurs valves d'eau du secteur Douville ne sont plus fonctionnelles;

CONSIDÉRANT QUE des complications sont observées autant pour les citoyens que pour la gestion du réseau par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des travaux s'exécutent présentement sur la rue Palardy;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Morneau à faire exécuter, de gré à gré, des travaux correctifs au réseau d'aqueduc afin de remplacer une ou des valves d'eau de fermeture au secteur Douville.

2019-10-276 9.3 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE – RUES PALARDY ET BERGER – AJOUT DE TRAVAUX

CONSIDÉRANT les conditions du chantier en progression, les plans et devis et la connaissance actuelle du sous-sol;

CONSIDÉRANT la proposition DC-02 de l'entrepreneur Bertrand Mathieu Ltée d'apporter des correctifs au niveau du drainage pluvial dans la portion de la rue Palardy entre le boulevard Laurier et la jonction de la rue Berger;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur de projet monsieur Alain Dulude chez FNX innov;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur municipal de la MRC des Maskoutains monsieur Jean-Sébastien Bouvier, directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau;

CONSIDÉRANT la présence d'un montant d'imprévu au projet;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont assimilables au montant d'imprévu;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1 de FNX-innov inc. visant la demande de changement de travaux numéro DC-02 et concernant la mise en place d'un nouveau système de drainage pluvial remplaçant celui existant sur la rue Palardy entre le boulevard Laurier et la rue Berger au montant de 13 645,81\$ plus les taxes applicables.

10.0. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-10-277 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-503 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-370 INTITULÉ ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LE CHAPITRE 16 INTITULÉ DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES RÉSIDENTIELS AFIN D'AJOUTER DES NORMES RELATIVES À UN LOGEMENT COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION – DEUXIÈME PROJET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut autoriser et régir les logements complémentaires;

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie du document le 6 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 7 octobre 2019, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le deuxième projet de règlement 19-503 modifiant le règlement numéro 09-370 intitulé zonage, afin de modifier le chapitre 16 intitulé dispositions particulières aux usages résidentiels afin d'ajouter des normes relatives à un logement complémentaire à l'habitation tel que déposé.

11.0 LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ – COMITÉ DES LOISIRS

Il est déposé le rapport d'activité du mois.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public.

2019-10-278 13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER cette séance à 20 heures 32 minutes.

M. Gilles Carpentier, maire

M. Michel Morneau OMA urb.
Directeur général